

2017-07-111-DVCS

nomenclature: 3.5.1

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2017

### OBJET : DÉCLASSEMENT D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme SAINT-AUBIN, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
Mme CORRIHONS	procuration à	M. SALLABERRY
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme DESTOUESSE

#### ABSENTS EXCUSES:

Mme PERIMONY-BENASSY, Mme FAURE, M. POULAERT,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25  
24 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de pouvoirs: 5  
4 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de votants : 30  
28 (au point n°2017-07-105-DAP)



## **2017-07-111-DVCS - DECLASSEMENT INSTRUMENT DE MUSIQUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le saxophone Ténor de marque Yamaha N° YTS006681 faisant partie du parc d'instruments de l'école Municipale de musique n'est plus utilisé. Il propose de procéder à son déclassement et de le revendre pour la somme de 500€ (valeur estimée de l'instrument à ce jour) à Monsieur Benoît Oui.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général de Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que le saxophone Ténor de marque Yamaha N° YTS006681 n'est plus utilisé.

### **DELIBERE**

**DECIDE** de déclasser du domaine public communal le saxophone Ténor de marque Yamaha N° YTS006681 pour le classer dans le domaine privé de la commune,

**DIT** que cet instrument sera mis en vente pour la somme de 500€ à Monsieur Benoit Oui.

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 12 juillet 2017

Le Maire

